

**Bruno-Charles O'HEIX**  
8, chaussée de l'Étang  
94160 Saint-Mandé  
France

**Jean-Louis DOUCET**  
WWF-Belgique/Faculté universitaire  
des sciences agronomiques de Gembloux  
Avenue des Rogations 81  
12000 Bruxelles  
Belgique

**Rose ONDO**  
Groupe national de travail gabonais  
Université Omar Bongo  
BP 12426  
Libreville  
Gabon

**David INGUEZA**  
Institut de recherches agronomiques  
et forestières  
BP 7995  
Libreville  
Gabon

# Critères et indicateurs : les initiatives gabonaises

**L'évaluation de la gestion durable** des forêts suppose le développement d'outils de suivi et de contrôle. Les ensembles de critères et indicateurs, que mettent en place l'État gabonais et certains opérateurs forestiers privés, jouent ce rôle.



La préservation des zones humides, une préoccupation souvent intégrée dans les ensembles de C & I.  
*Wetland preservation is often integral to forest management criteria and indicators.*  
Photo J.-L. Doucet.

## RÉSUMÉ

### CRITÈRES ET INDICATEURS : LES INITIATIVES GABONAISES

Près de deux décennies après les premières discussions sur le concept de durabilité, le processus de mise en place de la gestion durable des forêts de production est en voie de concrétisation en zone tropicale. Les consensus politiques et scientifiques s'ébauchent aux échelons régionaux comme nationaux. Un certain optimisme est donc de mise, même si de nombreuses questions demeurent en suspens et si les objectifs (globaux et spécifiques) demeurent encore peu lisibles. Les difficultés liées aux intérêts macro- et microéconomiques que représente la forêt sont encore renforcées par la question de la certification des bois issus de la gestion durable. Les initiatives pour la définition de normes de certification, outre leur intérêt potentiel en termes de financement de la gestion durable des forêts (GDF), ont néanmoins largement contribué à l'avancée des méthodes et des processus de développement des critères et des indicateurs (C & I) pour la mesure et le suivi de la gestion durable. De nombreux ensembles de C & I, depuis une utilisation régionale jusqu'à un usage par des unités de gestion forestière (UGF), ont vu le jour, y compris dans le bassin du Congo où aucune « gestion durable » n'a encore été validée par une certification commerciale. À ce jour, de par l'engagement du gouvernement et les initiatives précoces de certains opérateurs forestiers privés, le Gabon apparaît comme un modèle pour la région du bassin du Congo.

**Mots-clés :** gestion durable, critères et indicateurs, certification, Afrique, Gabon.

## ABSTRACT

### CRITERIA AND INDICATORS: INITIATIVES IN GABON

Almost two decades after the first discussions took place on the concept of sustainability, the process of implementing sustainable management practices in timber forests is well under way in tropical areas. A consensus is emerging among politicians and scientists both at regional and national levels. Therefore, some grounds for optimism do exist, even though many unresolved issues remain, and although both overall and specific objectives are still somewhat obscure. Forestry problems in connection with macro and micro-economic interests have been intensified by the question of certification for timber from sustainably managed areas. Nevertheless, initiatives aiming to define certification standards, besides their potential value for the funding of sustainable forest management, have contributed greatly to advances in the methods and processes involved in developing criteria and indicators to measure and monitor sustainable management. Many different sets of criteria and indicators have been developed, for applications that range from regional initiatives to single forest management units, including in the Congo Basin where no instance of "sustainable management" has yet been validated by any system of commercial certification. To date, thanks to government undertakings and early initiatives from some private logging companies, Gabon stands as a model for the Congo basin region.

**Keywords:** sustainable management, criteria and indicators, certification, Africa, Gabon.

## RESUMEN

### CRITERIOS E INDICADORES: LAS INICIATIVAS GABONESAS

Casi veinte años después de las primeras discusiones sobre el concepto de sostenibilidad, el proceso de implantación del manejo sostenible de los bosques de producción está concretizándose en la zona tropical. Los consensos políticos y científicos se esbozan tanto en ámbitos regionales como nacionales. Hay motivos, pues, para un cierto optimismo, aunque existan aún muchos interrogantes y aunque los objetivos (globales y específicos) sigan siendo algo difusos. Las dificultades ligadas a los intereses macro y microeconómicos que representa el bosque se ven aumentadas por el problema de la certificación de maderas procedentes del manejo sostenible. Las iniciativas para la definición de normas de certificación, además de su interés potencial en términos de financiación del manejo sostenible de los bosques (MSB), han contribuido ampliamente al adelanto de los métodos y procesos de desarrollo de los criterios e indicadores (C+I) para la medida y el seguimiento del manejo sostenible. Se han creado numerosos conjuntos de C+I, que van desde una utilización regional hasta su uso por unidades de manejo forestal (UMF), incluso en la cuenca del Congo en donde ningún "manejo sostenible" ha sido aún validado por una certificación comercial. Actualmente, por el compromiso del gobierno y por las iniciativas precoces de algunos operadores forestales privados, Gabón constituye un modelo en la región de la cuenca del Congo.

**Palabras clave:** manejo sostenible, criterios e indicadores, certificación, África, Gabón.

## Le développement et l'utilisation d'ensembles de critères et indicateurs

### La gestion durable des forêts : du concept à la volonté politique

Le concept de gestion durable des forêts (GDF) cherche à concilier la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles nécessaires au développement économique. Sa mise en œuvre sur le terrain requiert :

- la définition d'objectifs de qualité et de durabilité ;
- des outils techniques ;
- des outils de contrôle, de suivi et d'évaluation ;
- des dispositifs financiers et fiscaux incitatifs.

Les enjeux sociaux, économiques, écologiques et environnementaux sont imbriqués. Leur résolution est conditionnée par une volonté politique nationale. L'engagement de tous les acteurs du secteur forestier a été nécessaire pour aboutir à des consensus globaux.

Ce processus a débouché sur l'élaboration d'une réglementation adéquate et de textes de lois, ces dernières fixant le cadre légal de l'exploitation forestière. À ce jour, elles prévoient l'obligation pour les exploitants forestiers de mettre en place des plans d'aménagement. Des lois de finances sont également en

discussion et une fiscalité environnementale incitative voit progressivement le jour (CARRET, 2001).

Les coûts de l'aménagement forestier ne sont pas négligeables (encadré 1) tandis que les bénéfices pour l'opérateur sont difficilement chiffrables. Dès lors, les outils économiques de régulation (taxes, quotas, subventions, etc.), à côté des incitations du marché et des réglementations, sont indispensables (sous réserve du contrôle du respect des lois) pour mettre en place une gestion durable des forêts.

L'évaluation de la gestion durable des forêts suppose donc le développement d'outils de suivi : c'est le rôle des ensembles de critères et indicateurs (C & I).

Parc à grume d'Owendo.  
A log yard in Owendo.  
Photo B.-C. O'Heix.



### La nécessité de consensus autour des critères de gestion durable

Les consensus techniques et politiques se font sur la base de l'identification des enjeux écologiques, économiques et sociaux de la gestion durable des forêts. Cette identification permet notamment la formulation des objectifs en fonction des échelles d'utilisation des C & I (voir l'exemple de l'Organisation africaine du bois dans la figure 1).

À l'échelle des unités de gestion forestière (UGF), les C & I sont l'outil indispensable pour l'évaluation et le suivi des aménagements forestiers. Ils peuvent également être utilisés pour la rédaction des plans d'aménagement forestier (facilitant ainsi les conditions de leur mise à jour). Le développement d'ensembles de C & I suit différentes méthodes élaborées au travers des expériences accumulées au sein d'équipes d'experts d'horizons divers.

#### Encadré 1.

#### LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Les bénéfices de l'aménagement forestier pour l'exploitant, bien que réels, sont difficiles à chiffrer (sécurisation de l'accès à la ressource, gain de nouveaux marchés grâce à la certification, etc.). Les coûts, quant à eux, sont connus et se situent entre 3,5 et 8,4 €/ha pour les concessions dépassant 200 000 ha (Ministère de la Coopération, 1993 ; PLAN, 2001).

Des études ont montré que, outre les possibilités de prêts bancaires bonifiés, 15 % des coûts globaux de l'aménagement sont couverts par des sources financières extérieures à l'entreprise (DROUINEAU, NASI, 1999). Notons ici l'engagement significatif de la Coopération française dans le lancement du processus d'aménagement forestier dans le bassin du Congo.

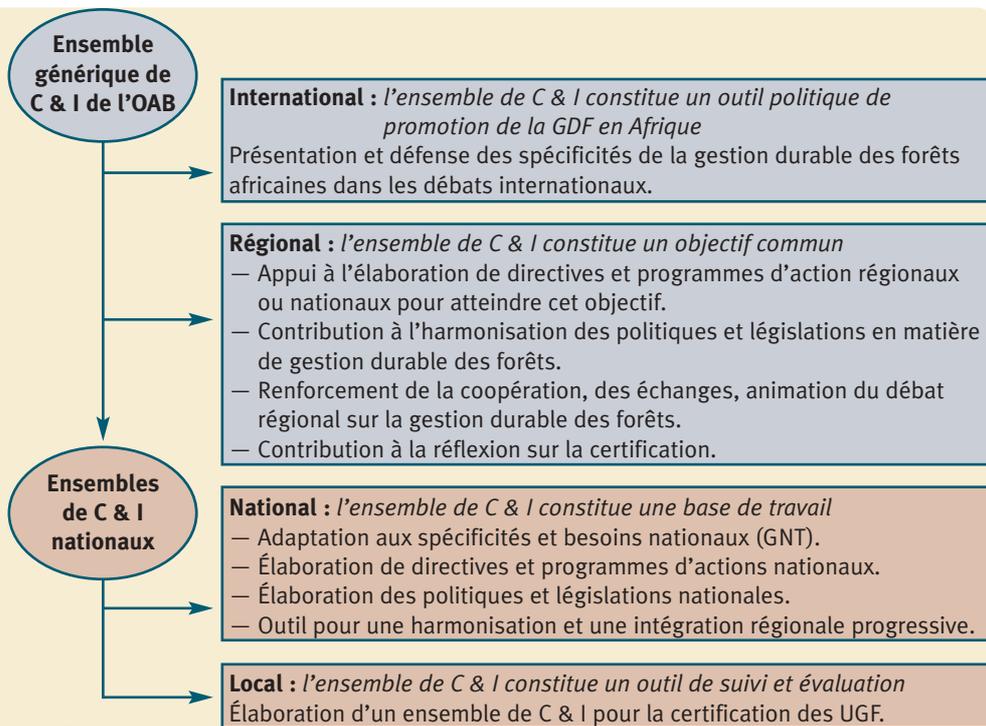


Figure 1.

Objectifs généraux et spécifiques des C & I de l'Organisation africaine du bois, selon les échelles d'utilisation. D'après NGATSE OBALA *et al.*, 1999.  
Overall and specific objectives of the criteria and indicators defined by the African Timber Organisation, according to scale of use. Adapted from NGATSE OBALA *et al.*, 1999.

### Le développement de C & I à l'échelle de l'unité de gestion forestière

Le développement d'un ensemble de C & I suppose le choix préalable d'une définition de l'écosystème considéré et des utilisations qui en sont faites par l'industrie et les populations locales, soit une définition des rapports acteurs-milieu (ONDO, 1998). Cela pose le problème de la limite des connaissances scientifiques disponibles et de l'appréhension encore insuffisante des principes de la durabilité (GALE, CORDRAY, 1991). Ainsi, le défi du développement des C & I repose sur la concertation et la notion de consensus entre acteurs. Il fait se déplacer, au moins à court terme et dans un souci de pragmatisme, le problème de la résolution des questions scientifiques vers l'adoption de méthodes d'expertise fondées sur des tests de terrain.

Les résultats des tests peuvent être élargis et des applications extrapolées pour des échelles plus grandes ou des systèmes acteurs/milieux considérés comme voisins.

Les méthodes les plus récentes pour le développement d'ensembles de C & I à l'échelle des unités de gestion forestière reposent sur les outils issus d'un programme du Centre international pour la recherche forestière (Cifor) pour la conduite de tests. Ces derniers, destinés à la validation des C & I, combinent idéalement des approches descendante et ascendante de hiérarchisation des C & I (O'HEIX, 2001). Pratiquement, la méthode de test développée par le Cifor se déroule en trois phases correspondant à trois filtres successifs, selon un processus itératif (figure 2).

Les méthodes pour l'élaboration des C & I semblent aujourd'hui maîtrisées. La profusion d'initiatives en cours en est la démonstration. Nombreux sont les ensembles de C & I déjà disponibles. Il leur reste cependant à faire la preuve de leur efficacité en contribuant, par leur utilisation concrète, à faire évoluer la crédibilité de la gestion durable des forêts. À cet égard, le destin des C & I paraît pour partie lié à celui du processus de certification.

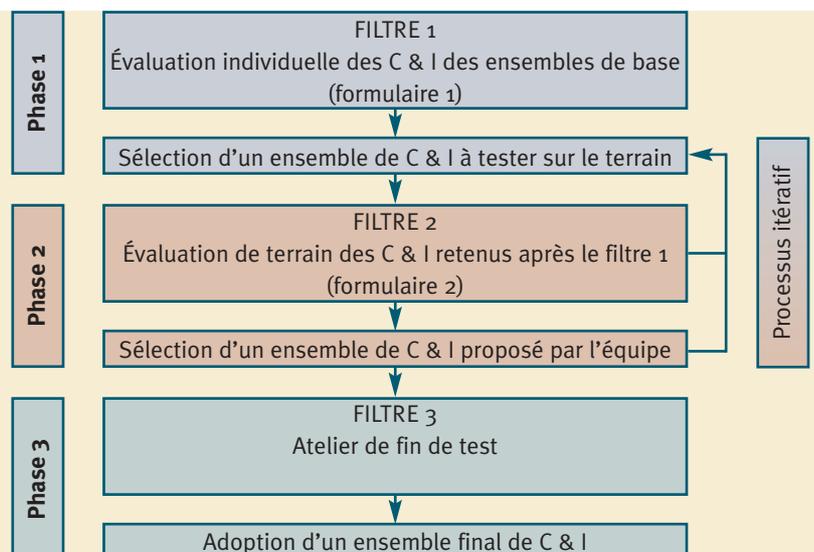


Figure 2.

Processus itératif de la méthode de test par filtrages successifs. D'après Cifor (2000).  
Iterative testing method using successive filtering processes. Adapted from Cifor (2000).

## Les initiatives au Gabon

### Un cadre institutionnel favorable au Gabon

Depuis 1996, le gouvernement gabonais met en œuvre une nouvelle politique forestière. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action forestier national (PAFN), en partie inspiré par les résultats du Projet forêt environnement (PFE). Cette nouvelle politique vise à accroître et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays par la mise en place d'une industrie du bois plus diversifiée et plus performante. Les actions entreprises ont permis l'élaboration de normes de cartographie et d'inventaire forestiers, ainsi que la définition d'une méthodologie concernant l'affectation des terres et d'un canevas de rédaction de plan d'aménagement forestier (DIARF/DGEF/MEFPR, 1999).

Le nouveau code forestier gabonais se caractérise, on le voit, par la mise en application d'un ensemble de nouvelles dispositions relatives à l'aménagement forestier. Ces dispositions prévoient la réalisation de travaux visant à préciser le potentiel économique et écologique des massifs à exploiter, mais également les options de gestion à mettre en œuvre afin de ne pas compromettre la régénération de ce potentiel sur le long terme (OIBT/DDICB/DGEF, 1998).

La Direction générale des eaux et forêts (DGEF) est chargée de développer cette dynamique. À cet effet, la Direction des inventaires, des aménagements et de la régénération des forêts (DIARF) est chargée du suivi de l'exécution du programme national d'aménagement durable des forêts gabonaises.

Sur le plan administratif, la Cellule de planification, suivi et évaluation (CPSE), grâce à un système d'information et de gestion forestière (Sigef), assume le suivi du programme de mise en place de la gestion forestière. À cette fin, la CPSE dispose d'un ensemble de C & I, à savoir le « tableau de bord » développé par la Direction générale des

**Tableau I**  
Les ensembles de critères et indicateurs gabonais et leurs utilisateurs potentiels

Utilisateurs potentiels	Ensembles de C & I gabonais pour un usage à l'échelle des UGF			
	GNT	Initiative DIARF/OIBT	Initiative OAB/CIFOR	Tableau de bord de la DGEF
Administration	X	X	X	X
Exploitants forestiers	X	X	X	
Bailleurs de fonds		X	X	X
Certificateurs	X		?	

**GNT** : Groupe national de travail. **DIARF** : Direction des inventaires, des aménagements et de la régénération des forêts. **OIBT** : Organisation internationale des bois tropicaux. **DGEF** : Direction générale des eaux et forêts.

eaux et forêts.

### Les C & I : pléthore ou complémentarité des initiatives ?

À ce jour, les aménagistes n'utilisent pas encore les ensembles de C & I pour la conception des plans d'aménagement. Mais ils ne sont pas les seuls à être potentiellement concernés par les C & I. Leur adoption rapide par l'ensemble des utilisateurs potentiels conditionnera grandement une évolution positive du processus devant aboutir à une gestion durable des forêts.

Les ensembles apparaissant dans le tableau I sont le résultat d'initiatives visant au développement de C & I adaptés aux spécificités gabonaises. Le Groupe national de travail (GNT), à l'instar de celui du Ghana ou du Cameroun, a pour principal mandat de définir un ensemble de C & I conforme aux particularités nationales. Il opère sous les auspices de l'Organisation africaine du bois (OAB), de la Banque mondiale, de l'Union européenne, du World Wild Fund for Nature (WWF) et de divers bailleurs de fonds. Le point d'interrogation (tableau I) illustre la question encore incertaine de la mise en place d'un processus visant une certification sous un « label vert » de l'OAB. Actuellement, l'insuffisante intégration de l'OAB dans le monde économique est un frein à la mise en place d'un éco-label. Cette carence pourrait

Essais de régénération naturelle de l'okoumé menés sur une concession de la Société de la Haute Mondah par WWF-Belgique. *Natural regeneration trials in okoumé stands, conducted by WWF-Belgium in a logging concession managed by the Société de la Haute Mondah.*  
Photo B.-C. O'Heix.



## Encadré 2. LES PARTENARIATS DE L'OAB

L'Organisation africaine du bois (OAB) s'est engagée dans des partenariats avec le Cifor, l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), ainsi qu'avec l'initiative de l'IFIA (Interafrican Forest Industries Association) : le Pan African Forest Certification (PAFC). En mars 2001, les membres de l'IFIA se sont déclarés en faveur d'une certification PAFC sous critères Cifor, ainsi que pour le principe de reconnaissances mutuelles entre standards de certification, notamment avec le FSC (Forest Stewardship Council).

Il revient cependant à l'OAB de parvenir à un consensus technique et politique entre les pays membres afin que l'ensemble de C & I gabonais soit repris dans l'élaboration d'un système panafricain pour la certification. À terme, les besoins en la matière seront d'une part la définition d'un système de contrôle de la filière bois et d'autre part la création et la promotion d'un label.

avantageusement être comblée grâce aux partenariats en cours de construction (encadré 2).

Les opérateurs intéressés par la certification peuvent également se tourner vers un standard international<sup>1</sup> ou bien une marque d'origine<sup>2</sup>. Il reste difficile d'obtenir des informations sur les prétentions des opérateurs économiques au sujet d'une certification de leurs forêts et d'une labellisation de leurs produits. L'ouverture des exploitants aux tests menés est cependant le signe évident d'un intérêt. De plus, des pré-audits de certification ont déjà eu lieu. Le caractère stratégique du choix d'un standard explique la discrétion des opérateurs, notamment celle des membres de l'IFIA (Interafrican Forest Industries Association). Certains observateurs sont d'avis que des « doubles certifications » (associant à terme un second label comme PAFC ou Iso à un premier standard comme Keurhout ou FSC) sont à envisager dans le futur.

## La mise en place de la gestion durable au Gabon : un engagement fort du gouvernement

L'État gabonais a bien saisi les enjeux et les conditions de la mise en place d'une politique nationale de gestion durable. Aujourd'hui, on peut estimer qu'au moins 8 millions d'hectares de forêts, soit plus de 40 % des forêts de production, seront aménagés d'ici 2008 (O'HEIX, 2001).

Pour ce faire, l'État gabonais doit se doter rapidement des moyens humains et techniques nécessaires. Si l'administration des eaux et forêts a élaboré des directives et des spécifications techniques pour les travaux d'aménagement, elle ne dispose pas des moyens nécessaires permettant d'en contrôler la bonne exécution sur le terrain.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la gestion durable des forêts s'inscrit dans le long terme (au moins trente ans, soit la durée moyenne entre deux coupes). Pour s'engager, les concessionnaires ont donc besoin, de la part du gouvernement, de la garantie d'un accès à la ressource sur toute cette période. Connaissant la volonté mais néanmoins le manque de moyens de l'État, de même que les limites de l'engagement actuel de la communauté internationale et les incertitudes de débouchés pour les produits certifiés, le succès de la gestion durable des forêts au Gabon repose en grande partie sur un engagement réel, rapide et motivé des opérateurs forestiers.

Briefing pour une séance de travail de l'atelier « Gestion de la faune » en novembre 2000 à la Lopé, Gabon.  
*Briefing for a work session organised by the "Fauna management" workshop in November 2000 in Lopé, Gabon.*  
Photo B.-C. O'Heix.



<sup>1</sup> Les standards internationaux sont issus d'organismes à caractère commercial ou d'associations de formes et de droits aussi divers que variés : International Standard Organisation (Iso 14000), Forest Stewardship Council (FSC), Pan European Forest Certification (PEFC), etc. Il existe également des labels nationaux, comme le NTCC en Malaisie ou le LEI en Indonésie qui vient de signer un accord de reconnaissance mutuelle avec le FSC.

<sup>2</sup> Ces labels sont créés à titre privé par les industriels : Keurhout au Pays-Bas, Nordic Brand Mark en Scandinavie, FICGB en Grande-Bretagne, etc.

### Le rôle prépondérant des exploitants forestiers

L'aménagement requiert, de la part des opérateurs forestiers, des compétences et des moyens qui dépassent le cadre de leur métier (gestion de la faune, études socio-économiques, micro-projets de développement, etc.). Si la contribution demandée aux compagnies forestières est importante, ces dernières ne sont pas les seules à fournir des efforts. Des partenaires (bailleurs de fonds, bureaux d'études, ONG, centres de recherche, etc.) les assistent techniquement et financièrement.

Quelques industriels, comme la Compagnie équatoriale des bois (CEB) au Gabon (encadré 3), ont récemment mis en place des stratégies de gestion sur le long terme. Ces initiatives sont d'autant plus méritoires qu'elles devancent certaines exigences réglementaires encore en discussion dans la plupart des pays.

Il semble aujourd'hui que le chemin tracé par la CEB soit suivi par la plupart des grands opérateurs économiques forestiers. Mais joueront-ils le jeu honnêtement, c'est-à-dire en respectant une gestion durable des forêts sur l'ensemble de leurs concessions et non uniquement sur



Peuplements naturels d'okoumé.  
*Natural stands of okoumé.*  
Photo D. Inguenza.

#### Encadré 3.

#### L'EXEMPLE DE LA CEB AU GABON, À SUIVRE...

Avec ses 580 000 ha en concession dans la région de Lastourville, la Compagnie équatoriale des bois (CEB) fait partie des cinq plus importants producteurs de bois au Gabon (avec 40 % des quelque deux millions de mètres cubes annuels produits). Les concessions de la CEB ont fait l'objet d'inventaires et de pré-études d'aménagement dès 1995. Après trois ans d'inventaires statistiques, des normes d'aménagement ont pu être élaborées ainsi qu'une politique d'exploitation et d'industrialisation adaptée aux possibilités de la forêt (ATIBT, 2001). Ces efforts se sont concrétisés par un plan d'aménagement mis en place en 2001. Plusieurs années après les premiers pas du groupe Thanry-CEB sur la voie nouvelle du processus menant à la gestion durable, le choix stratégique adopté par la compagnie présente tous les signes d'un succès. Pour la CEB, cette option politique s'est accompagnée d'une évolution certaine de son organisation et de sa communication externe, dénotant une réelle vision de ce que pourrait être le développement futur d'une industrie forestière durable intégrant des principes sociaux, écologiques et économiques.

Fin 2001, 12 des 25 plus gros producteurs présents sur le territoire gabonais s'étaient engagés dans le processus d'aménagement forestier durable. Le problème des petites concessions, dont il est envisagé le remembrement afin de rendre possible un aménagement, reste néanmoins entier.

quelques unités forestières d'aménagement de « vitrine » pour le gain d'une certification ? Prenons-en le pari ! Dans l'affirmative, une série de questions se posent :

- Seront-ils capables de créer en leur sein une réelle culture d'entreprise (à tous les niveaux de décision et d'opération) orientée vers la gestion durable des forêts ?

- Auront-ils la capacité technique de mettre en place cette gestion durable ?

- Sauront-ils réaliser les meilleurs choix stratégiques de planification et de valorisation de leurs produits pour un accès aux marchés du futur ?

- Sauront-ils, enfin, se donner les moyens de contrôle, de suivi et d'adaptation de leur gestion en fonction des mises à jour des critères et indicateurs de gestion durable ?

## L'avenir de la gestion durable dans le bassin du Congo

La tradition de mainmise de l'administration sur la gestion forestière a contribué à la désresponsabilisation des communautés locales et du secteur privé. Depuis peu, cette situation évolue rapidement vers une redistribution des responsabilités entre tous les acteurs de la société civile.

L'importance des débats internationaux sur la forêt et l'environnement reflète la mondialisation des enjeux de la gestion durable. Certains de ces débats ont récemment pris la forme de négociations au sujet d'instruments économiques (Fonds mondial pour l'environnement, Banque mondiale, etc.) ou politiques (convention mondiale sur la forêt, accord international sur les bois tropicaux, protocole de Kyoto, etc.) à caractère global.

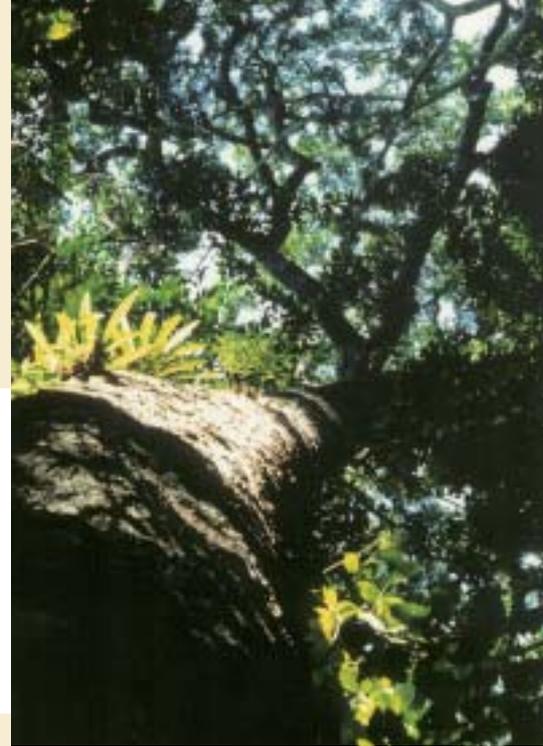
Les pays du bassin du Congo ne doivent pas voir en ces instruments une menace pour le principe de souveraineté. Au contraire, il leur revient de se familiariser avec leur fonctionnement et leurs facilités d'opération pour devenir les acteurs principaux de leur élaboration. L'Afrique forestière doit se positionner comme un interlocuteur crédible dans les négociations environnementales internationales.

À cet égard, une position commune et un certain degré d'harmonisation des positions quant à la création de fonds forestiers nationaux, la mise en place d'une fiscalité environnementale incitative ainsi que l'élaboration d'un standard africain de certification pourraient grandement faciliter le financement de la gestion durable des forêts africaines.

Les instruments économiques, quelle que soit leur efficacité potentielle, ne peuvent à eux seuls permettre une gestion durable. Ils ne

L'émergence de la gestion durable au Gabon. Un tali.

*The beginnings of sustainable management in Gabon. A tali.*  
Photo J.-L. Doucet.



sauraient se substituer aux mesures mises en place par l'État, la communauté internationale et les acteurs de la société civile. Car il n'y a pas de marché sans réglementation administrative, sans règles juridiques et fiscales, sans législation spécifique ni sans code de déontologie.

La diversité des forêts plaide en faveur d'une adaptation des PCI aux conditions nationales. Une forêt semi-décidue en République centrafricaine.

*Forest diversity argues in favour of adapting PCIs to specific conditions in each area. The photo shows a semi-deciduous forest in the Central African Republic.*  
Photo J.-L. Doucet



## Références bibliographiques

ATIBT, 2001. Un membre ATIBT à la pointe de la gestion forestière durable au Gabon. La Lettre de l'ATIBT, 14 : 24-27.

CARRET J.-C., 2001. Économie et politique forestière dans le Bassin du Congo (les usines, l'argent, la nature et les gens). Thèse de doctorat, École nationale supérieure des mines de Paris, France, 380 p.

CIFOR, 2000. Directives pour le développement, le test et la sélection de critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts. Manuels de critères et indicateurs pour la gestion des forêts. Montpellier, France, Cirad-forêt, vol. I, 158 p.

DIARF/DGEF/MEFPR, 1999. L'aménagement durable des forêts au Gabon. Progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif an 2000 de l'Organisation internationale des bois tropicaux. Libreville, Gabon, ministère des eaux et forêts, de la pêche et du reboisement, 25 p.

DROUINEAU S., NASI R., 1999. L'aménagement forestier au Gabon, historique, bilan, perspectives. Montpellier, France, Cirad-forêt, série Forafri, n° 19, 64 p.

GALE R. P., CORDRAY S. M., 1991. What should forests sustain ? Eight answers. Journal of Forestry, 89 (5) : 31-36.

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1993. La compétitivité des bois d'œuvre africains. Paris, France, ministère de la Coopération, 298 p.

NGATSE OBALA P., BOUVARD J.-M., MASUPA KAMBALE P., 1999. Initiative de l'Organisation africaine du bois sur les principes, critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts africaines. La Lettre de l'ATIBT, 10 : 21-24.

O'HEIX B.-C., 2001. Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts de production dans le Bassin du Congo. Mémoire de Master, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts. Montpellier, France, Cirad-forêt, 222 p.

OIBT/DDICB/DGEF, 1998. Plan directeur en matière d'industrialisation. Horizon 2025. Libreville, Gabon, 81 p.

ONDO R., 1998. Principes, critères, indicateurs de gestion durable des forêts. Test Gabon. Rapport sur les aspects sociaux. Libreville, Gabon, 32 p.

PLAN J., 2001. Le processus d'aménagement forestier. In : Actes du colloque « L'avenir du secteur forêt et environnement au Gabon », 14 février 2001. Paris, France, association France-Gabon, p. 112-125.

Construction d'une école sur la concession SHM de Biliba : une contribution à l'amélioration des conditions de vie en forêt.

*Building a school in the SHM logging concession in Biliba: a contribution to improved living conditions in forest areas.*

Photo B.-C. O'Heix.



Projet d'élevage de potamochères dans la région de Franceville : un exemple de développement économique rural.

*River hog breeding project in the Franceville region: an example of economic development in rural areas.*

Photo L. Lannoy.



Bientôt sera défini un cadre institutionnel favorable aux forêts du Gabon.

*An institutional framework to preserve Gabon's forests is to be defined in the near future.*

Photo J.-L. Doucet.

## Synopsis

### CRITERIA AND INDICATORS: INITIATIVES IN GABON

Bruno-Charles O'HEIX,  
Jean-Louis DOUCET,  
Rose ONDO,  
David INGUEZA

**The concept of sustainable management** has gradually gained ground as an elegant solution to the contradictions between economic development and environmental protection. Having gained recognition in 1992 at the Rio Summit, sustainable management has become an inescapable point of reference in all international discussions and negotiations. Despite this, the concept is making little progress beyond its adoption as an object of consensus, and is seeking concrete applications.

It has to be acknowledged that the aims of sustainable management were (and sometimes still are) unclear, unconvincing or even disingenuous, and that monitoring and reporting are largely inadequate in a context where the short-term view has remained dominant in actual practice.

Les ouvriers forestiers sont directement concernés par la gestion durable : amélioration de leur sécurité et de leurs conditions de travail.

*Sustainable management is of direct concern to forestry workers since it includes improved safety and working conditions.*

Photo J.-L. Doucet.



### Development of criteria and indicators

In the 1990s, groundwork on the sustainability concept brought out the need for criteria and indicators to describe and measure forest management. Results on criteria and indicators began to shape the course of debates as it became clear that reporting requires clearly defined management objectives as well as the means to measure progress towards them. However, there are many pitfalls, ranging from inadequate information leading to abuses of every kind to the danger of seeing increasingly uniform management models that leave no room for diversity and open the way to adverse discrimination.

Despite methodological difficulties, the approaches adopted to define criteria and indicators are making many constructive contributions to the overall objective of sustainable forest management:

- exchanges of experience and know-how;
- recognition of the diversity of forest situations worldwide;
- common methodology development on a worldwide scale;
- identification of gaps in scientific and technical knowledge;
- enhanced awareness among decision makers;
- bringing out the need for information and statistical reporting systems.

As tools for verifying, monitoring and evaluating sustainable forest management, sets of criteria and indicators may be seen as potentially guaranteeing the integrity of forests in the future. Researchers now need to strengthen their credibility by overcoming the uncertainties that are inherent to scientific research and by regularly updating their criteria and indicators. The question of credibility is also relevant to the certification process, which complements administrative measures in the sense that verification is the responsibility of private-sector organisations.

### Gabon : pioneering sustainable management in the Congo basin

The first undertakings by the government of Gabon, working in close collaboration with private-sector and NGO partners in the country, date back to the 1980s. Several initiatives and on-going pilot projects have produced short and medium-term results which, over time, have enriched the process of sustainable management by iteration.

In terms of land use, the strategy adopted by the Gabon government aims to build up a potential permanent logging estate covering 12 million hectares, of which two thirds would be productive forest and one third protected (protected forests, national parks, strict nature reserves, areas set aside for rational wildlife use, etc.).

The implementation of sustainable management in the forests of Gabon is now moving beyond the "virtual" stages, and a pattern that is favourable to a reduction of the "adverse external effects" of extractive forest uses is emerging. Nevertheless, the external effects produced by "poor forest management" cannot be effectively reduced if "good management" is introduced into a system where both "good" and "bad" practices continue to coexist over the long term. Situations of this type merely entrench poor management practices (since these are more lucrative as they cost less and result in a competitive advantage).